

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS**

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Délibération n° 20260423.4

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 14
Présents : 13	- dont « contre » : 0
Absent excusé avec procuration : 1	- dont « abstention » : 0
Absent excusé :	
Absent : 0	

Le jeudi 23 avril 2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 18/04/2026 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

**PRÉSENTS :** Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Françoise DUSSUC, Hélène TESTARD, Carine TONDELA, Julie TROTOBAS et Messieurs Eric BADIN, Boris COUSSINET, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Raphaël RAISSON, Patrick ROCHE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Marie-Aude DABOUT

**OBJET :**

**Vote des subventions communales 2026**

Madame Florence BERGER, 1<sup>ère</sup> adjointe et responsable de la commission Finances, présente les demandes de subvention reçues soit de manière spontanée soit par retour du dossier de demande de subvention qui leur a été transmis par mail : SLIS Revonnas, l'USR, l'APAJH de l'Ain, l'OSR01, le Club des Tamalou, l'ADPER, le Sou des écoles, l'association des Jeunes Pompiers de la Vallière, ....

Ces subventions sont prélevées de la ligne budgétaire 65748 dont le montant voté au conseil du 5/03/2026 est de 12 000.00 €.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire propose suite au travail de la commission Finances et Fiscalité qui s'est réunie le samedi 18 avril 2026, de donner une subvention aux associations suivantes :

- Ain domicile service : 150.00 €	- Campagne première : 1 500.00 €
- Bresse Handisport : 150.00 €	- ADPER : 1 200.00 €
- OSR01 : 250.00 €	- Amicale des sapeurs-pompiers : 1 215.00 €
- Association des jeunes sapeurs-pompiers de la vallière : 75.00 €	-
- Le club des Tamalou : 500.00 €	-
- Le sou des écoles : 1 000.00 €	-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE d'accorder les subventions communales comme présentées ci-dessus et pour un montant de 6 040.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture  
Le Et publication ou notification le

**28 AVR. 2026**

Le Maire,  
Patrick ROCHE

